

LORRAINE > Politique

« Je connais la violence des attaques »

En première ligne dans la défense de François Fillon, le sénateur meusien aurait aussi des proximités avec la Revue des deux Mondes. Il s'en explique.

Omniprésent aux côtés de François Fillon durant toute la crise, vous êtes l'un de ses défenseurs les plus acharnés. Pourquoi ? Quel est votre rôle auprès de lui ?

Celui du vieux sage. J'ai trouvé les attaques très injustes. Or, j'aime le métier de parlementaire. Un député n'est pas un fonctionnaire et je suis très attaché au respect de son indépendance. Comme il l'a lui-même expliqué, François Fillon a pris un coup sur la tête. D'autres parlementaires ont employé des parents. Ce qui n'a jamais été mon cas. Il n'était pas préparé à la violence d'une telle attaque. Mais qui le serait ? On exige des bulletins de paie dans la minute. Moi-même je serais bien incapable de reconstituer en quelques heures ma carrière professionnelle. Tout cela prend du temps, il faut interroger les organismes de retraite. Mais ce qui est vrai, c'est que l'époque a changé. Que François Fillon reconnaisse son erreur d'appréciation a été important.

Maintenez-vous que la rétribu-

tion d'attachés parlementaires ne relève pas de l'argent public ?

Absolument. L'argent public est engagé selon la fameuse règle de séparation de l'ordonnateur et du payeur. En vertu de la séparation des pouvoirs, il est indispensable de respecter la liberté du parlementaire. Lequel doit composer avec les caractéristiques sociologiques et politiques de sa circonscription. Il faut aller dans le détail. Pour ma part n'ayant qu'un mandat, je paie tous mes déplacements sur mon indemnité de sénateur pour frais de mandat. Vouloir tout normer serait impossible. Comment un magistrat peut-il décider qu'un emploi d'assistant est ou non effectif ? Il ne s'agit pas d'un métier mais d'une fonction singulière. Or, dans notre société la mise en examen vaut accusation.

Closer a révélé que votre fille, Elise, faisait partie du comité éditorial de la Revue des deux Mondes pour laquelle a travaillé Penelope Fillon. Elle est aussi directrice des relations extérieures de Fimalac, la société de Marc Ladret de Lacharrière, propriétaire de ladite revue. Vous-même vous auriez publié deux articles dans la revue ?

J'ai effectivement publié deux tex-



Pour Gérard Longuet, les attaques à l'encontre de François Fillon sont « très injustes ». Photo archives RL

tes sur les institutions de notre pays et sur la réforme constitutionnelle. Quant à ma fille, elle a rejoint Marc Ladret de Lacharrière et la Revue des deux Mondes il y a 10 ans pour s'occuper de mécénat culturel. Les assertions de Closer me scandalisent et je vais m'en expliquer avec

la directrice. Marc Ladreit de Lacharrière n'est pas un philanthrope. Personnellement, j'ai dû lui parler deux à trois fois en 30 ans. Il est vrai que mon intérêt bien compris de père de famille aurait été de me taire. En défendant François Fillon, j'ai conscience que ça n'est pas

franchement se faire des amis. J'ai fait moi-même l'objet d'attaques dans le passé. J'en connais la violence. Mis en examen à six reprises, j'ai obtenu cinq relaxes et un non-lieu.

Propos recueillis par Xavier BROUET

NANCY

Un bar propose un burger... Penelope

Cerise, bar de la place Vaudémont, à Nancy, a pour spécialité le burger événementiel. Cette semaine, sur la carte figure *Le Pénélope*. « On en mange quatre fois par jour du Fillon, ras-le-bol ! Alors on a décidé de faire le nôtre à notre manière ! » explique Florent Dare. Une base de burger au poulet et de la sauce aux noix. « Le lien c'est la sauce. Parce que Fillon il nous casse les noix ! » Le bar propose aussi le Harry Roselmack (avec du pain noir), le Rihanna (sucré-salé), le Dave (avec trois fromages hollandais)...

THIONVILLE > Justice

Le médecin harcelait sa patiente

Un médecin qui avait « flashé » sur une patiente lors d'une collecte de sang en 2012 dans les environs de Sierck-les-Bains vient d'être condamné à 4 mois de prison avec sursis pour harcèlement moral. Le jour du don du sang, il avait eu accès aux coordonnées de la jeune femme et en avait profité pour lui envoyer des textos, l'inviter au restaurant et lui déposer des cadeaux, des fleurs sur le pare-brise de sa voiture. Sauf que la patiente ne s'était pas montrée réceptive. « Il n'y a rien d'injurieux, d'inconvenant, de sexuel dans les messages », avait tenu à préciser le président du tribunal correctionnel de Thionville, devant lequel était présenté le médecin début janvier. Le docteur éconduit n'a pas lâché l'affaire.

Deux ans plus tard, la jeune femme se sentait surveillée. Elle a donc noté chaque endroit où elle l'a vu. Elle dit l'avoir croisé à 101 reprises en quelques mois, matin, midi ou soir, près de son lieu de travail, à la station-service, sur le parking du supermarché. Le médecin minimise. Toutefois, un nouveau signalement de la jeune femme auprès des autorités a été entendu. Des poursuites judiciaires ont alors été engagées.

Relaxé pour les appels malveillants dont il était soupçonné, le médecin, âgé de 63 ans, a été condamné pour le harcèlement moral établi entre août 2014 et avril 2015. Il devra aussi indemniser la victime à hauteur de 1.500 € pour le préjudice moral.

MIRECOURT > Justice

L'octogénaire avait renversé une piétonne

Le tribunal d'Epinal vient de rendre son délibéré dans une affaire d'homicide involontaire pour laquelle comparait une conductrice de 80 ans le 5 janvier dernier. Le 9 septembre 2016, avenue Grégoire à Mirecourt, au volant de la voiture automatique qu'elle possédait depuis moins d'un an, elle avait entrepris un stationnement en épi. Au sol se trouvait une petite butée.

Au même moment, une femme de

66 ans sortait du bureau de tabac dans lequel elle venait d'acheter des jeux à gratter. « J'ai vu une place de parking. J'ai accéléré pour passer le petit seuil », expliquait la prévenue. « Je n'ai pas vu la dame. Je l'ai seulement aperçue couchée le long du mur lorsque je suis sortie de ma voiture ». La victime, mère de quatre enfants et grand-mère de neuf petits-enfants avait été transportée au CHU de Nancy où elle décédait

deux jours plus tard. Pour ces faits, la substitut du procureur Zahra Anseur avait requis 12 mois de prison assortis en totalité du sursis et l'annulation du permis de conduire avec une interdiction de le repasser avant un délai de 5 ans.

L'octogénaire a été condamnée à 10 mois de prison avec sursis. Son permis de conduire a été annulé et elle ne pourra pas le repasser avant 2019.

NANCY > Numérique

Rencontre entre start-up et grands groupes financiers

D'un côté, les grands groupes financiers. Puissants, structurés mais lourds. De l'autre, les créateurs de start-up. Véloce, inventifs mais pauvres. Schématiquement résumé de la sorte, l'enjeu de la « rencontre numérique de l'Innovation responsable » le 9 février au centre Prouvé à Nancy repose sur le croisement réciproque des besoins des deux grands pôles de cette démarche novatrice. Comment marier le besoin d'innovation de grands groupes portés par leurs habitudes en interne, parfois à court d'idées mais pas moins confrontés à

la révolution incontournable imposée par l'univers numérique ? Et comment offrir à de jeunes entrepreneurs porteurs de bonnes idées les moyens de développer, dans la région, leurs démarches innovantes en leur permettant de les concrétiser ?

Organisé par l'association « Écosystème Innovation responsable », le, ce rendez-vous a été calé comme une étape incontournable de synergies entre grands groupes, entrepreneurs, start-upers, managers et étudiants issus de tout le Grand Est. Des rendez-vous business doivent per-

mettre aux interlocuteurs divers d'échanger et d'entamer des premiers examens concrets de ces dossiers. Géraldine Bucci-Scholer (Groupe SOS seniors et santé) rappelle qu'un village de démonstrations d'innovation prévoit par ailleurs de mettre en avant une soixantaine de start-upers entrepreneurs de Lorraine sur des thématiques de « bien être et santé », transition énergétique et greentech, « financement » et « e-commerce et objets connectés »

Antoine PETRY